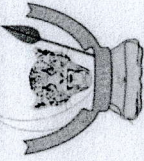


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 084/2024

A L'ENTREPRISE MALTA FORREST

Après avoir reçu le contrat du marché n° 031/T/SL/2022, conclu avec la Province du Luabala/Secteur de Luilu, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions six cent seize mille six cent et un, cinquante-deux centimes (USD 3 616 601,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-cinq mille trois cent seize, vingt et un centimes (USD 25 316,21), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/05/2024.

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général
Benoit M. Kabongo
Direction Générale
ARMP
Autorité de Régulation des Marchés Publics

Screeu de l'Etablissement